



Commission canadienne  
des grains

Canadian Grain  
Commission

Canada

## **Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains**

États financiers

**31 mars 2008**

(en milliers de dollars)

Le 26 mai 2008

## **Rapport des vérificateurs**

### **Au Commissaire en chef et aux commissaires du Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains**

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains** au 31 mars 2008 et les états des résultats de fonctionnement, de l'évolution de l'excédent des actifs financiers sur le passif, de l'excédent accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 2008 ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de l'évolution de l'excédent de ses actifs financiers sur son passif et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

## **Comptables agréés**

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

## Bilan

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008 \$	2007 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs financiers</b>		
Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds (note 8)	34 035	19 705
Comptes débiteurs (note 3)	4 949	4 897
	<u>38 984</u>	<u>24 602</u>
<b>Passif</b>		
<b>Comptes créditeurs et charges à payer</b>	2 760	528
<b>Salaires</b>	2 259	1 136
<b>Congés annuels et heures supplémentaires</b>	2 614	2 432
<b>Revenus reportés</b> (note 5)	178	132
<b>Indemnités de cessation d'emploi</b> (note 6)	9 149	6 257
	<u>16 960</u>	<u>10 485</u>
<b>Excédent des actifs financiers sur le passif</b>	<u>22 024</u>	<u>14 117</u>
<b>Actifs non financiers</b> (note 2)		
Autres actifs	278	158
Immobilisations corporelles (note 4)	6 520	4 948
	<u>6 798</u>	<u>5 106</u>
	<u>28 822</u>	<u>19 223</u>
<b>Avoir du Canada</b>		
Capital d'apport	4 941	4 941
Excédent accumulé	23 881	14 282
	<u>28 822</u>	<u>19 223</u>

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

État des résultats de fonctionnement

Exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

									2008	2007	
	Inspection prévue au budget \$ (non vérifié)	Inspection réelle \$	Pondé- ration prévue au budget \$ (non vérifié)	Pondé- ration réelle \$	Recherche prévue au budget \$ (non vérifié)	Recherche réelle \$	Protection des produc- teurs prévue au budget \$ (non vérifié)	Protection des produc- teurs réelle \$	Total prévu au budget \$ (non vérifié)	Total réel \$	Total réel \$
<b>Revenus</b>											
Honoraires de services	24 304	28 153	10 101	11 966	-	-	-	-	34 405	40 119	40 940
Crédits spéciaux (note 7)	23 374	23 610	3 805	4 711	6 736	6 094	3 385	2 910	37 300	37 325	30 508
Crédits parlementaires (note 7)	-	-	-	-	3 862	4 417	1 026	590	4 888	5 007	5 202
Revenus de contrats	872	1 246	-	-	-	-	-	2	872	1 248	1 273
Droits exigés pour des licences	-	-	-	-	-	-	459	438	459	438	503
<b>Revenus, montant total</b>	<b>48 550</b>	<b>53 009</b>	<b>13 906</b>	<b>16 677</b>	<b>10 598</b>	<b>10 511</b>	<b>4 870</b>	<b>3 940</b>	<b>77 924</b>	<b>84 137</b>	<b>78 426</b>
<b>Charges</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salaires et charges sociales	35 974	37 478	10 939	11 610	7 430	7 427	3 555	3 070	57 898	59 585	53 832
Loyers	2 345	2 219	552	509	952	922	179	156	4 028	3 805	3 738
Déplacements	2 238	2 131	565	549	448	365	492	173	3 743	3 218	2 804
Réparations et fournitures	1 549	1 778	390	454	736	872	120	105	2 795	3 210	2 748
Amortissement	1 330	1 130	297	284	576	425	71	66	2 274	1 905	1 974
Services professionnels et spéciaux	774	677	196	163	350	315	258	311	1 578	1 467	1 258
Communications	574	493	179	156	147	129	106	46	1 006	824	833
Autres charges	603	351	262	105	(41)	56	89	13	913	524	17
<b>Charges, montant total</b>	<b>45 387</b>	<b>46 257</b>	<b>13 380</b>	<b>13 830</b>	<b>10 598</b>	<b>10 511</b>	<b>4 870</b>	<b>3 940</b>	<b>74 235</b>	<b>74 538</b>	<b>67 204</b>
<b>Gain net</b>	<b>3 163</b>	<b>6 752</b>	<b>526</b>	<b>2 847</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 689</b>	<b>9 599</b>	<b>11 222</b>

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

État de l'évolution de l'excédent des actifs financiers sur le passif

Exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008 \$ Montant prévu au budget (non vérifié)	2008 \$ Montant réel	2007 \$ Montant réel
<b>Gain net de l'exercice</b>	3 689	9 599	11 222
<b>Acquisition d'immobilisations corporelles</b>	(3 398)	(3 477)	(1 621)
<b>Amortissement des immobilisations corporelles</b>	2 274	1 905	1 974
<b>Gain à la cession d'immobilisations corporelles</b>	-	(23)	(13)
<b>Produit de la vente d'immobilisations corporelles</b>	-	2	13
<b>Achat avec reprise d'immobilisations hors caisse</b>	-	21	8
	(1 124)	(1 572)	361
<b>Acquisition d'autres actifs</b>	-	(278)	(158)
<b>Utilisation d'autres actifs</b>	-	158	123
	-	(120)	(35)
<b>Augmentation de l'excédent des actifs financiers sur le passif</b>	2 565	7 907	11 548
<b>Excédent des actifs financiers sur le passif au début de l'exercice</b>	950	14 117	2 569
<b>Excédent des actifs financiers sur le passif à la fin de l'exercice</b>	3 515	22 024	14 117

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

État de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

(en milliers de dollars)

	2008 \$	2007 \$
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	14 282	3 060
<b>Gain net de l'exercice</b>	9 599	11 222
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<u>23 881</u>	<u>14 282</u>

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

(en milliers de dollars)

	2008 \$	2007 \$
<b>Ressources financières liées aux</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Gain net de l'exercice	9 599	11 222
Éléments hors trésorerie inclus dans le surplus (déficit) de l'exercice		
Amortissement (note 4)	1 905	1 974
Provision pour indemnités de cessation d'emploi (note 6)	3 229	1 086
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(23)	(13)
	<hr/> 14 710	<hr/> 14 269
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(52)	111
Autres actifs	(120)	(35)
Passif	3 246	(1 336)
	<hr/> 17 784	<hr/> 13 009
Ressources financières nettes liées aux activités de fonctionnement		
<b>Opérations sur les capitaux propres</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 4)	(3 477)	(1 621)
Achat avec reprise d'immobilisations hors caisse	21	8
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	2	13
	<hr/> (3 454)	<hr/> (1 600)
Ressources financières nettes liées aux opérations sur les capitaux propres		
<b>Ressources financières nettes affectées et variation de l'imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds au cours de l'exercice</b>		
	14 330	11 409
<b>Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds au début de l'exercice</b>		
	<hr/> 19 705	<hr/> 8 296
<b>Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds à la fin de l'exercice</b>		
	<hr/> <hr/> 34 035	<hr/> <hr/> 19 705

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

---

(en milliers de dollars)

## 1 Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne des grains (CCG) détient ses pouvoirs en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la Loi, la CCG a le mandat d'établir et de maintenir des normes visant la qualité du grain canadien et de réglementer la manutention du grain au Canada dans l'intérêt des producteurs, et d'assurer l'approvisionnement du marché intérieur et des marchés étrangers en une denrée fiable.

Le projet de loi C-39 : Loi modifiant la *Loi sur les grains du Canada* a été déposé au Parlement. Il comprend des réformes fondées sur les recommandations découlant des rapports soumis en 2006 par COMPAS Inc. et le Comité permanent de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Ces recommandations illustrent l'engagement du gouvernement à assouplir la réglementation et à réduire les frais obligatoires imposés au secteur céréalier, y compris les producteurs. Le projet de loi en est actuellement à la deuxième lecture. Par conséquent, aucun changement n'a été apporté aux états financiers à la suite de ce projet de loi.

## 2 Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été établis selon les normes comptables établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables ayant servi à la préparation de ces états financiers sont les suivantes :

### Constatations des revenus et des charges

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés par suite de la fourniture de biens ou la prestation de services ou lorsqu'il se produit un événement donnant lieu à une créance. Les revenus qui ont été reçus mais qui ne sont pas encore gagnés sont présentés à titre de revenus reportés. La majorité des honoraires de services, tels que les activités de pesée et d'inspection, dépend du volume de céréales traité. Les revenus reportés sont touchés essentiellement sous forme de droits exigés pour les licences qui sont octroyées pour une période de 12 mois.

Sauf indication contraire, les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

### Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires continus reçus pour les dépenses liées à la nomination des commissaires adjoints par le gouverneur en conseil et les charges du Laboratoire de recherches sur les grains ont été inscrits comme revenus du Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (le « Fonds renouvelable »).

Les crédits parlementaires se rapportant aux indemnités de cessation d'emploi accumulés avant le 1<sup>er</sup> avril 1995 et versés par la CCG ont été inscrits dans les comptes débiteurs liés au Conseil du Trésor.

### Imputation nette accumulée sur l'autorisation du fonds (INSAF)

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du fonds représente le montant de l'autorisation permanente du Fonds qui a été utilisé depuis sa création.

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

---

(en milliers de dollars)

## Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds

L'imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds correspond au montant de l'autorisation permanente du Fonds renouvelable qui a été utilisé depuis son établissement.

## Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont établis aux montants censés être finalement réalisés. Des provisions sont constituées à l'égard de tous les comptes dont le paiement d'intérêts ou de capital est en souffrance depuis 180 jours.

## Actifs non financiers

Les actifs non financiers et les immobilisations corporelles sont comptabilisés par la CCG à titre d'actifs parce qu'ils peuvent être utilisés pour la prestation de services dans les exercices à venir. Ces actifs ne fournissent habituellement pas de ressources pour régler les passifs de la CCG, à moins qu'ils ne soient vendus.

## Immobilisations corporelles

Certaines immobilisations qui étaient auparavant détenues par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada ont été prises en charge par le Fonds renouvelable le 1<sup>er</sup> avril 1995. Ces immobilisations ont été considérées comme un capital d'apport et comptabilisées à la valeur comptable nette estimée par l'État. Les immobilisations acquises après le 1<sup>er</sup> avril 1995 ont été inscrites au coût. Le produit de la cession d'immobilisations est conservé par le Fonds renouvelable.

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût est de 10 000 \$ ou plus sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue, à compter du mois suivant l'acquisition, comme suit :

Matériel scientifique	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel opérationnel	de 5 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

## Congés annuels

Les congés annuels et les congés compensateurs sont passés en charges au fur et à mesure que les employés cumulent des avantages selon leurs conditions d'emploi respectives et ces congés sont constatés dans les comptes du Fonds renouvelable à la fin de l'exercice, d'après les dossiers des employés.

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

---

(en milliers de dollars)

## Indemnités de cessation d'emploi

Les employés cumulent des indemnités de cessation d'emploi au cours de leurs années de service au gouvernement du Canada, tel qu'il est stipulé dans leurs conventions de travail. La CCG comptabilise les indemnités de cessation d'emploi que les employés ont accumulées après le 31 mars 1995. Ces états financiers ne contiennent aucune provision à l'égard des indemnités de cessation d'emploi cumulées par les employés jusqu'au 31 mars 1995. Ces indemnités représentent une obligation de la CCG qui sera financée par le Conseil du Trésor jusqu'au 31 mars 2010. Après cette date, la CCG sera responsable du versement intégral des indemnités de cessation d'emploi.

## Régime de retraite

Les employés de la CCG sont protégés en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*. La participation du gouvernement du Canada au coût du régime de retraite est comprise dans le montant imputé au Fonds renouvelable à titre de charges sociales. Les prestations de retraite sont versées à même le Compte de pension de retraite de la fonction publique et le Compte de prestations de retraite supplémentaires. La législation actuelle n'oblige pas la CCG à verser de cotisations pour toute insuffisance actuarielle du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

## Intérêts sur prélèvements

Des intérêts sont imputés au Fonds renouvelable à un taux fixé par le Conseil du Trésor. Les intérêts débiteurs sont calculés tous les mois sur le solde de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds. Le Conseil du Trésor ne paie pas d'intérêts lorsque survient un excédent qui élimine la nécessité d'un prélèvement sur l'autorisation.

## Incertitude relative à la mesure

Pour établir ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants présentés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants présentés des revenus et des charges durant les exercices visés. Les principaux éléments des états financiers qui sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure comprennent les salaires à payer relatifs à des conventions collectives en cours de négociation, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'obligation à l'égard des indemnités de cessation d'emploi. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les estimations de la direction font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements doivent être apportés, ces derniers sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

---

(en milliers de dollars)

## 3 Comptes débiteurs

	2008 \$	2007 \$
Comptes débiteurs liés à des apparentés	73	715
Tiers	4 891	4 197
	<hr/>	<hr/>
	4 964	4 912
Moins la provision pour créances douteuses	(15)	(15)
	<hr/>	<hr/>
	4 949	4 897
	<hr/>	<hr/>

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

## 4 Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette			
	Solde d'ouverture \$	Acquisitions \$	Cessions \$	Solde de clôture \$	Solde d'ouverture \$	Amortissement \$	Diminution \$	Solde de clôture \$	2008 \$	2007 \$
Matériel scientifique	9 489	2 688	110	12 067	6 562	990	110	7 442	4 625	2 927
Matériel et mobilier de bureau	900	-		894	894	2		890	4	6
Matériel opérationnel	704	80	4		526	54	4		204	
Matériel informatique et logiciels	7 468	629	1 532	6 565	6 311	602	1 532	5 381	1 184	1 157
Améliorations locatives	4 811	80	-	4 891	4 131	257	-	4 388	503	680
		6	780			6	576		178	
	23 372	3 477	1 652	25 197	18 424	1 905	1 652	18 677	6 520	4 948

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

---

(en milliers de dollars)

## 5 Revenus reportés

	2008 \$	2007 \$
Revenus reportés provenant de licences	178	130
Autres revenus reportés	-	2
	<hr/> 178	<hr/> 132

## 6 Indemnités de cessation d'emploi

La CCG offre à ses employés des indemnités de cessation d'emploi selon l'admissibilité, les années de service et le salaire en fin de carrière. Ces indemnités sont capitalisées au moyen d'une charge à payer mensuelle sur les salaires. La CCG calcule l'obligation au titre des indemnités de cessation d'emploi selon un taux estimatif de 2,75 %. Les indemnités de cessation d'emploi cumulées par les employés avant le 1<sup>er</sup> avril 1995 sont financées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Au cours de l'exercice, la CCG a révisé ses hypothèses relatives à la durée prévue de la carrière active des employés ainsi que la situation du Fonds renouvelable, ce qui a donné lieu à un ajustement augmentant de 2 049 000 \$ l'obligation au titre des indemnités de cessation d'emploi. Ce montant a été inscrit comme une charge de l'exercice.

	2008 \$	2007 \$
Indemnités de cessation d'emploi au début de l'exercice	6 257	5 610
Charge de l'exercice	3 229	1 086
Indemnités versées au cours de l'exercice	<hr/> (337)	<hr/> (439)
Indemnités de cessation d'emploi à la fin de l'exercice	<hr/> 9 149	<hr/> 6 257

## 7 Crédits parlementaires

La CCG est financée au moyen de crédits continus, de crédits spéciaux, d'une autorisation à dépenser les droits recouvrés et d'une marge de crédit renouvelable de 2 000 000 \$. La marge de crédit du Fonds renouvelable fait présentement l'objet d'un gel depuis l'exercice 2003-2004. Pour répondre aux besoins en constante évolution de l'industrie céréalière tout en maintenant sa stabilité financière, la CCG a mis au point et retenu certaines solutions viables à long terme.

Pour l'exercice 2008-2009, le gouvernement a approuvé des crédits de 40 700 000 \$ qui se composent du surplus de la CCG de 14 200 000 \$ et de crédits spéciaux de 26 500 000 \$.

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats de fonctionnement et le bilan d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires des exercices précédents, de l'exercice en cours ou des exercices à venir. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets de la CCG pour l'exercice calculés selon le financement public diffèrent des résultats de fonctionnement nets calculés selon la comptabilité d'exercice. Un rapprochement de ces écarts est présenté dans les tableaux qui suivent.

Le coût de fonctionnement net correspond au montant total des revenus, moins les crédits spéciaux et les crédits parlementaires minorés du montant total des charges, plus le gain net. Il n'y a pas d'élément de rapprochement entre le coût de fonctionnement net et les crédits reçus et utilisés.

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Total des crédits disponibles	42 971	36 443
Crédit inutilisé – vérification interne (périmé)	(154)	-
Remboursement d'indemnités de cessation d'emploi	(485)	(733)
<b>Crédits reçus et utilisés au cours de l'exercice écoulé</b>	<b>42 332</b>	<b>35 710</b>

Le total des crédits reçus et utilisés au cours de l'exercice se compose des éléments suivants :

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Crédits spéciaux	37 325	30 508
Crédits parlementaires	5 007	5 202
<b>Crédits reçus et utilisés au cours de l'exercice écoulé</b>	<b>42 332</b>	<b>35 710</b>

## Nominations

Les charges liées à la nomination des commissaires adjoints par le gouverneur en conseil sont payées à même les crédits parlementaires. Ces montants figurent dans les états financiers et s'établissent comme suit :

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	470	642
Déplacements et déménagements	36	55
Loyers	16	37
Réparations, fournitures et charges diverses	4	6
Services professionnels et spéciaux	19	3
Communications	10	16
Indemnités de cessation d'emploi	33	13
Affranchissement et fret	2	1
Revenus provenant de crédits parlementaires pour les charges liées aux nominations	590	773

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

---

(en milliers de dollars)

## Laboratoire de recherches sur les grains

Les crédits parlementaires servent à payer une partie des charges engagées par le Fonds renouvelable pour le Laboratoire de recherches sur les grains. Ces sommes sont incluses dans les états financiers et s'établissent comme suit :

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 833	2 932
Déplacements et déménagements	105	113
Loyers	729	781
Réparations, fournitures et charges diverses	455	457
Services professionnels et spéciaux	76	32
Communications	2	4
Indemnités de cessation d'emploi	191	73
Affranchissement et fret	26	37
	<hr/>	<hr/>
Revenus provenant de crédits parlementaires pour le Laboratoire de recherches sur les grains	4 417	4 429
Revenus provenant de crédits parlementaires pour les charges liées aux nominations	590	773
	<hr/>	<hr/>
Total des revenus provenant de crédits parlementaires	<u>5 007</u>	<u>5 202</u>

## 8 Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable

L'imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable se compose des montants qui suivent :

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	9 149	6 257
Variations du fonds de roulement	2 696	(794)
Ressources liées aux activités de fonctionnement	22 190	14 242
	<hr/>	<hr/>
Total de l'imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable	<u>34 035</u>	<u>19 705</u>

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

---

(en milliers de dollars)

## 9 Engagements en vertu de contrats de location

Des contrats de location-exploitation pour des bureaux ont été conclus principalement avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Au cours des cinq prochains exercices, les versements minimaux futurs exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants :

	\$
2009	3 649
2010	3 196
2011	3 041
2012	3 016
2013 et par la suite	<u>220</u>
	<u>13 122</u>

## 10 Passifs éventuels

Des réclamations ont été présentées à la CCG dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que ces réclamations sont non fondées. L'issue de ces actions en justice ne peut être déterminée à l'heure actuelle et, par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers à l'égard de ces réclamations.

Les employés ont le droit de cumuler des jours de congés de maladie. Toutefois, ces congés ne sont pas acquis et ne sont accordés qu'en cas de maladie. Il est donc impossible d'établir de manière raisonnable le nombre de jours de congés de maladie qui devront être accordés dans les exercices futurs. En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers à cet égard. Les paiements de congés de maladie sont comptabilisés dans les activités de fonctionnement à mesure qu'ils sont versés.

## 11 Opérations entre apparentés

La CCG est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La CCG conclut avec ces entités des opérations dans des conditions normales de concurrence et selon des conditions commerciales normales, dans le cours normal de ses activités. De plus, la CCG reçoit des services d'autres ministères.

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

---

(en milliers de dollars)

## Services offerts par des ministères

Au cours de l'exercice, la CCG a payé un loyer et certains services professionnels à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. Des cotisations patronales au régime d'assurance-maladie et aux régimes d'avantages sociaux ont également été versées par des ministères ou payées à des ministères. Les services importants ont été comptabilisés dans l'état des résultats de fonctionnement de la CCG, comme suit :

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Cotisations patronales aux régimes d'avantages sociaux	11 050	10 289
Loyers	3 668	3 605
Services professionnels et spéciaux		
Services de vérification et de comptabilité	275	274
Services-conseils	221	106
Services juridiques	194	157
Services de traduction	155	155
Autres	321	217
	<hr/>	<hr/>
	15 884	14 803
	<hr/>	<hr/>

À la fin de l'exercice, les montants suivants liés à des apparentés étaient inclus dans les comptes créditeurs et les comptes débiteurs :

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Comptes débiteurs	73	715
Comptes créditeurs	1 141	283

## 12 Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds renouvelable consistent en comptes débiteurs et en comptes créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces instruments financiers avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'exposition du Fonds renouvelable aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit liés à ces instruments financiers n'est pas importante.

Les instruments financiers susceptibles d'exposer la CCG à des concentrations du risque de crédit se composent principalement de comptes clients. La CCG fournit des services à diverses entités. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, les cinq plus grandes entités intégrées représentaient 75 % des soldes débiteurs de la CCG.

# Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

---

(en milliers de dollars)

## 13 Assurance

Conformément à la politique du gouvernement sur l'autoassurance, la CCG ne détient pas de police d'assurance.

## 14 Impôt sur le revenu

La CCG n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

## 15 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour refléter la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.